Print INDUSTRIE

ATLANTIA - LA BAULE 14 - 15 SEPTEMBRE 1999

5èmes Assises Nationales des Déchets

ACTES DES CONFÉRENCES

SNIIM

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES N°29

SOMMAIRE

N°29

5ÈMES ASSISES NATIONALES DES DECHETS

Rédaction :
Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines
66, rue de Bellechasse
75007 Paris

Directeur de la Publication :
Yves LEMAIRE

Directeur de la Publication adjoint :
Pierre CRENN

Comité de Rédaction :
Jacky CHABERNAUD - Joël DUMONT
Philippe BRUNEAU - Jean-Paul KEMPA
Alain MONNET - Jean-Louis FAYOL
Arnaud DELEBARRE
avec la participation de MIND
«ingénieur entreprise» de l'Ecole des Mines de Nantes
Hélène BOURSIER - Emilie BOUT
Loïc GONZALEZ - Alexandre KOTHE
Cécile LE BIDEAU - Charles MAITENAZ
Stéphanie MAURICE - Pierre MONNEYRON
Hélène PINEAU - Arnaud TETU
Tanguy CRUSSON

et pour les traductions,
le soutien de :
John MILLER-JONES

Photos :
Pascal KYRIASIS

Edition :
O.F.R.E.
41, rue Saint Sébastien
75011 PARIS
R.C. Paris 75 B 1889

Conception - Maquette :
Franck YOUNÈS

Photocomposition :
Franck YOUNÈS

Imprimé en France
Directeur de la Publicité :
Gérard MEIMOUN

Revue Technique publiée par le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

Achevée d'imprimer en Janvier 2000

Editorial
par ***monsieur Yves LEMAIRE,*** *secrétaire général du SNIIM* 3

Les organisateurs 5

Le comité d'organisation 7

JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 1999

Accueil
Par ***monsieur Yves METAIREAU,*** *maire de La Baule* 11

Ouverture des 5èmes Assises
par ***monsieur Robert GERMINET,*** *secrétaire général des Assises, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire* 13
et ***monsieur François FILLON,*** *Président du conseil régional des Pays de la Loire* .. 15

Intervention
de ***monsieur Christian PIERRET,*** *secrétaire d'Etat à l'industrie* 16

Débat introductif : 2002, comment et après ?
Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste, producteur de télévision* 19

Débat en séance plénière : HARMONISATION EUROPÉENNE ET DISPARITÉS CONCURRENTIELLES
Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste, producteur de télévision* 25

Quatre ateliers ou rendez-vous techniques parallèles :
• LA GESTION DES PRODUITS EN FIN DE VIE
Atelier animé par ***monsieur Thierry SOULARD****, journaliste* 29

• **LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE**

Atelier animé par ***monsieur Rodolphe LANDAIS****, journaliste* 35

• **L'ÉPANDAGE**

Atelier animé par ***monsieur Thierry CABANNES****, journaliste* 41

• **LA VALORISATION DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB)**

Atelier animé par ***monsieur Emmanuel YVON****, journaliste* 45

JOURNEE DU 15 SEPTEMBRE 1999

Rendez-vous techniques parallèles (suite) :

• **LES ANALYSES DE CYCLE DE VIE**

Atelier animé par ***monsieur Thierry SOULARD****, journaliste* 53

• **DÉCHETS TRÈS FAIBLEMENT RADIOACTIFS**

Atelier animé par ***monsieur Rodolphe LANDAIS****, journaliste* 57

• **LES SITES ET SOLS POLLUÉS**

Atelier animé par ***monsieur Emmanuel YVON****, journaliste* 63

• **TRAITEMENT ET STOCKAGE DES DÉCHETS EN INTERNE**

Atelier animé par ***monsieur Thierry CABANNES****, journaliste* 67

Débat en séance plénière :

• **SANTÉ ET DÉCHETS**

Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste, producteur de télévision* 71

• **QUI FINANCERA QUOI, ET QUAND ?**

Séance animée par ***monsieur Alain DENVERS****, journaliste, producteur de télévision* 75

Clôture des 5èmes Assises

Par
madame Dominique VOYNET, *ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement* 79

Annexes

Le film des 5èmes Assises 85

Toutes reproductions, contrefaçons ou tous usages même à titre de modèle des publicités sont formellement interdits sauf accord préalable, périodicité semestrielle. Dépôt légal : Paris.

Les organisateurs

Les DRIRE

Les DRIRE, Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, exercent sous l'autorité des préfets de région et des préfets de département des responsabilités relevant de plusieurs ministères : environnement, industrie, commerce extérieur, emploi, transport, recherche, santé...

Elles veillent notamment à l'application de la loi du 19 juillet 1976 relative à la prévention des pollutions et des risques industriels en étant les organes de contrôle des installations classées : usines, dépôts, ... qui présentent des risques ou des inconvénients pour l'environnement et le voisinage. L'environnement est l'un des pôles constitutifs, avec l'énergie, le développement industriel et les contrôles techniques, de la mission d'approche globale de l'industrie dévolue aux DRIRE.

Le SNIIM

Le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines est un syndicat professionnel autonome regroupant plus de 80% des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Les 800 ingénieurs de l'industrie et des mines, issus des écoles des mines, forment un corps technique à vocation interministérielle et représentent le principal corps d'encadrement des DRIRE.

Les ingénieurs de l'industrie et des mines sont notamment chargés de veiller au bon fonctionnement des installations industrielles en assurant leur contrôle technique et en exerçant auprès des chefs d'entreprise un rôle d'information et de conseil.

Une des originalités de leur mission tient à la diversité des tâches qu'ils assument, ce qui leur permet d'occuper de nombreux postes clefs aux côtés des décideurs politico-économiques.

L'ensemble du personnel de la DRIRE des Pays de la Loire, les élèves de l'école des mines de Nantes, les ingénieurs des DRIRE et les adhérents du SNIIM se sont mobilisés pour vous accueillir à La Baule et assurer le succès de cette 5ème édition des Assises Nationales des Déchets.

Le comité d'organisation

- **M. André-Claude LACOSTE**
  directeur de la sûreté des installations nucléaires, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, secrétariat d'Etat à l'industrie, président du comité d'organisation des Assises

- **M. Robert GERMINET**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire, secrétaire général des Assises

- **M. Guillaume TEXIER**
  chef de la division environnement industriel de la DRIRE des Pays de la Loire, secrétaire du comité d'organisation des Assises

- **M. Marc CAFFET**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes

- **M. Stéphane CASSEREAU**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine

- **M. Pierre-Franck CHEVET**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord Pas-de-Calais

- **M. Pierre CRENN**
  président d'Organisation Colloque Environnement (SNIIM)

- **M. Alain DORISON**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Midi-Pyrénées

- **M. Jacques DUMOLARD**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Centre

- **M. Jean-Jacques DUMONT**
  directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie, secrétariat d'Etat à l'industrie

- **Mme Liliane ELSEN**
  vice-présidente de France Nature Environnement

- **M. François GOULET**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine

- **M. Philippe GUIGNARD**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Auvergne

- **M. Alain LASALMONIE**
  secrétaire général Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux

- **M. Jean-Marcel MORISSET**
  directeur du développement économique et de la recherche - conseil régional des Pays de la Loire

- **M. Michel PASCAL**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne

- **M. Jacques PELISSARD**
  député-maire de Lons-le-Saunier vice-président de l'Association des Maires de France

- **M. Luc ROUSSEAU**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France

- **M. Alain STREBELLE**
  sous-directeur des produits et des déchets au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

- **M. Dominique TIXERONT**
  directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **M. Philippe VESSERON**
  directeur de la prévention des pollutions et des risques, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Journée du 14 Septembre 1999

ASSISES NATIONALES
DES DÉCHETS

Accueil

PAR
YVES METAIREAU
MAIRE DE LA BAULE

YVES METAIREAU

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de ces Assises Nationales des Déchets, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Pour la cinquième année consécutive, les Assises Nationales des Déchets, organisées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de Loire vont se dérouler à La Baule. Je tiens, M. le Président, pour ce choix que vous avez fait, à vous en remercier tout particulièrement. Mes remerciements vont également à votre équipe d'organisation, dont l'efficacité, ici, n'est plus à démontrer. Mais je voudrais surtout souhaiter la bienvenue à La Baule à tous les participants. Par leur nombre, chaque année plus important, par le niveau des personnalités présentes et des intervenants, par les thèmes choisis, vous démontrez combien les questions traitées, qui pouvaient paraître un peu théoriques, voir technocratiques il y a dix ans, sont aujourd'hui en plein cœur de notre actualité, des préoccupations pour les élus et en fin de compte, des préoccupations qui nous concernent tous et puis surtout c'est déjà un vivier d'idées, de projets pour nos entreprises, et donc de créations d'emplois innovants. Avec satisfaction aussi, je constate que beaucoup de maires, élus de base, oh ! combien responsables et j'allais dire jusqu'où aujourd'hui, sont invités. Je crois que vous avez raison, car c'est à travers leur participation, leur volonté d'aboutir, que le message passera vers nos concitoyens, pour un meilleur environnement au sens le plus large du terme.

Vous me pardonnerez sans doute, Mesdames, Messieurs, de donner le simple exemple de notre modeste expérience Bauloise, où j'ai souhaité au cours de mon mandat mettre l'accent vers deux axes, la propreté de notre plage, puisque c'est, dit-on, la plus belle d'Europe, mais également la propreté de nos avenues sans trottoirs, autour de nos belles villas de style balnéaire. Pour la plage qui accueille en moyenne, chaque jour, 70000 personnes, c'est-à-dire à peu près une ville moyenne, nous avons du à grand frais, ce qui nous est d'ailleurs quelquefois reproché, autour d'un environnement perfectionné d'hygiène générale, effectuer un nettoyage quotidien, un tamisage du sable par machine, également quotidien, distribuer des cendriers individuels pour ceux qui continuent encore à fumer dans notre pays. En bref, multiplier les initiatives tournées vers l'appel au civisme de nos touristes, et je sais combien il est difficile de réussir, et d'obtenir, surtout quand on est en vacances, ce type de discipline.

Pour nos avenues, le ramassage par la collectivité des déchets verts, par exemple, se heurte aussi à la désinvolture d'une partie de nos habitants, qui ne respectent pas ou respectent mal les jours indiqués pour le ramassage, et nous fournissent souvent comme réponse «eh bien nous payons assez d'impôts pour faire ce que l'on veut.» Et bien malgré cela, nous mettrons en place prochainement, sans nous décourager, une collecte sélective des emballages avec six autres communes de la presqu'île, et je perçois avec beaucoup d'espoir, une vraie prise de conscience chez les plus jeunes. Au niveau des écoles, au niveau du Conseil Municipal des Jeunes, cette notion que nous devons conserver de notre mieux et avec acharnement pour les générations futures, la Terre que nous avons empruntée à nos enfants. Le monde où nous vivons connaît une expérience nouvelle, une croissance exponentielle de sa population, l'absence, depuis cinquante ans et c'est heureux, des régulations naturelles, qu'étaient autrefois les graves maladies, les épidémies et les guerres ; face à cela, la nécessité du progrès économique, sans frein pour certains, alors que d'autres verront dans ce progrès non seulement des nuisances mais une entrave à la liberté, à la santé et aux légitimes aspirations de l'homme. Il appartiendra à ceux qui nous gouvernent ou à ceux qui nous gouverneront, de résoudre cette équation, pour l'instant à trois inconnues, mais il est de notre devoir de responsable, de dirigeant, d'élus, d'y participer. Et je crois y participer activement.

C'est la raison pour laquelle, je souhaite que ces Assises Nationales des Déchets de La Baule soient un vrai succès, ce qu'elles sont d'ailleurs déjà, mais aussi un lieu d'échanges, de propositions concrètes et d'expériences, pour une nouvelle éducation, car je crois que le simple geste quotidien de ne pas jeter un papier par terre est aussi la base de cette nouvelle éducation.

J'espère, Mesdames, Messieurs, que vos travaux studieux, importants, vous laisseront néanmoins le temps de faire quelques pas sur notre plage, pour voir notre légendaire lever ou coucher de soleil sur la baie de La Baule, qui est revenu tout spécialement pour vous accueillir aujourd'hui, accompagné du bruit feutré de la mer, cette plus vieille maîtresse de l'homme comme l'appelait Chateaubriand, qui elle aussi aura besoin qu'un jour on la protège vraiment de l'inconscience des hommes.

Je vous remercie.

Ouverture des assises

PAR
ROBERT GERMINET
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ASSISES,
DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

ROBERT GERMINET

Mesdames, Messieurs, En me retrouvant aujourd'hui à cette tribune qui nous devient familière, je suis tenté de m'interroger, probablement comme beaucoup d'entre vous : que s'est-il passé depuis notre dernier rendez-vous, il y a deux ans ?
Et au-delà, que s'est-il passé depuis nos premières Assises nationales des déchets, en 1991 ? Je répondrai de manière un peu paradoxale : nous avons moins de problèmes, mais plus de soucis.

Moins de problèmes graves, parce que les décisions qui s'imposaient ont été prises, et bien prises. Sept ans après la loi de 1992, et à trois ans de l'échéance capitale de 2002, les grands principes sont enfin acceptés par tous.

Il y a sept ans, la question des déchets, de leur élimination, se posait à la société de façon angoissante. D'autant plus angoissante qu'on en parlait peu. Nous avions appris à faire des efforts pour acquérir un bien, mais jamais pour s'en séparer. Notre montagne de déchets enflait en silence, encouragée par un système pervers. Nous courrions à la catastrophe.

Jamais peut être autant de problèmes n'ont été réglés en si peu de temps. Depuis 1992, la société a appris à gérer ses déchets : à en produire moins, d'abord ; à en faire quelque chose, ensuite ; et donc à ne stocker que ce dont on ne peut rien faire. Nous avons progressé à un rythme très rapide, presque à marche forcée, car la nécessité environnementale était claire, et la volonté politique affirmée. Parallèlement, nos Assises ont rencontré tous les deux ans le succès que vous connaissez. Je n'ai pas à m'étendre sur ce point : vous savez qu'elles sont la seule manifestation de cette ampleur qui connaisse une telle réussite.

Est-ce à dire que tout serait réglé ? Non, car si nous ne vivons plus sous la menace d'un problème urgent, nous affrontons désormais quantité de soucis. A tout prendre, c'est plus rassurant, mais on aurait tort de les sous-estimer : entrant dans la phase des derniers détails à régler, nous nous rendons souvent compte sur le terrain que les ajustements fiscaux, s'ils peuvent être considérés comme mineurs à l'égard du chemin déjà parcouru, sont épineux. De même qu'en montagne les derniers mètres d'une ascension sont les plus périlleux, les derniers mois qui nous séparent de 2002 seront difficiles. La menace d'une explosion des déchets a été écartée grâce à une large mobilisation ; mais la contrepartie c'est que désormais tout le monde en parle, chacun défend ses intérêts et formule ses exigences. La situation est moins grave, mais beaucoup plus compliquée.

Dès lors, en ouvrant ces cinquièmes assises, je ne peux que leur souhaiter d'être les assises du pragmatisme. «Le futur n'a de sens qu'à la pointe de l'outil», disait le philosophe Alain. Cette réflexion prendra à mon avis tout son sens pendant ces deux journées : avons-nous assez vérifié que l'outil suit notre vision du futur ?

D'un côté, des progrès indéniables : dans les domaines de l'organisation globale de notre système de gestion des déchets et dans celui de la sensibilisation au tri.

Mais de l'autre, la montée des préoccupations. Celles des collectivités locales, qui s'interrogent sur le financement ; celles des associations de protection de l'environnement, qui font entendre leur voix sur le thème des intéractions avec la santé ; celles

des industriels, qui parlent de concurrence à l'échelle européenne et de pérennité des règles fiscales ; celles enfin de l'administration qui s'inquiète de savoir si les filières de recyclage et les centres de stockage seront au rendez-vous en 2002.

Ces questions me semblent naturelles. Qui ne l'a jamais expérimenté ? C'est souvent au moment où l'on croit bien faire en entreprenant de régler un problème jusque-là occulté qu'on s'expose aux plus grandes objections. Il en est de même dans le domaine des déchets, où les discussions engagées depuis une décennie ont continué à faire émerger des problématiques auparavant négligées, et qui vivront bien au-delà de ce qu'il est maintenant usuel d'appeler «l'échéance 2002».

Le comité de pilotage des Assises, présidé par André-Claude Lacoste - que je remercie sincèrement pour son aide - a pour rôle de suivre ces évolutions et d'y adapter le programme. Cela l'a conduit à intégrer cette année à nos deux journées de travail un grand nombre de thèmes nouveaux, identifiés comme les préoccupations vivantes et actuelles de beaucoup d'entre vous : ce seront les DIB, souvent qualifiés d'«oubliés» car on n'est pas allé assez loin dans la réflexion sur leur prise en compte ; ce seront aussi les décharges internes, jusqu'ici mal appréhendées, tant par la législation que par le grand public ; ce pourra être enfin la réduction à la source, qui fait trop souvent office de «formule magique» sans que son contenu soit précisément défini.

Plutôt que de proposer une présentation exhaustive des différents aspects du problème - ce qui ferait, pardonnez la hardiesse de l'image, une sorte de «salon des déchets» - les Assises de la Baule ont donc délibérément choisi d'être une tribune de réflexion sur des thèmes d'actualité. Cela me semble répondre à un besoin, car il est nécessaire, dans un problème aussi complexe, de marquer régulièrement une pause pour faire le point et décider de la route à suivre. Un certain nombre d'entre vous m'ont confié que les Assises de la Baule constituaient maintenant pour eux ce temps de recul nécessaire, et avaient acquis au fil de leurs éditions le statut de «saine habitude». Elles n'ont pas de plus grande ambition, même si elles permettent aussi, ne l'oublions pas, de signer des contrats. Lieu de dialogue entre les partenaires de la filière déchets, elles constituent en effet l'occasion idéale pour soumettre des cas concrets, étudier et comparer des solutions, prendre des décisions.

Je n'ai pas l'intention de monopoliser la parole plus que nécessaire : les horaires sont serrés, et les thèmes à aborder nombreux. Il m'est cependant impossible de conclure sans avoir souligné à quel point les Assises s'appuient sur une organisation collective, et sur le soutien de nombreux partenaires.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer le DPPR au ministère de l'environnement, le DARPMI au secrétariat d'Etat à l'industrie et l'ensemble de mes collègues DRIRE présents dans cette salle. Leur action est au cœur des thèmes qui seront évoqués tout au long de ces deux jours, et ce n'est pas un hasard si plusieurs d'entre eux sont intervenants ou assurent le pilotage d'ateliers techniques et de séances plénières.

Cette manifestation n'est pour autant pas celle de l'Administration, bien au contraire. Les Assises s'appuient sur de nombreux partenaires, qu'ils soient élus, institutionnels ou industriels, qui y trouvent assez d'intérêt pour s'impliquer dans leur organisation ; c'est probablement ce qui fait leur équilibre et leur force.

Je saluerai plus particulièrement deux d'entre nos parrains.

• Le Conseil Régional des Pays de la Loire a été le premier à accorder une écoute attentive au projet des Assises, bien avant que le succès de la manifestation ne vienne à posteriori lui donner raison. Le soutien de la Région s'est confirmé au fil des éditions, et je remercie tout particulièrement François Fillon d'avoir accepté sans hésiter que ce partenariat soit reconduit.

• Le SNIIM, qui depuis maintenant huit ans met à notre disposition son réseau et ses compétences.

Enfin, une pensée particulière au personnel de la DRIRE des Pays de la Loire qui s'est fortement impliqué dans l'organisation pratique de ces Assises, afin que les soucis terrestres ne viennent pas troubler la qualité des débats. Accueillir 1200 personnes est un véritable défi biennal pour qui n'est pas professionnel de l'organisation de congrès.

Mais l'organisation, aussi soignée soit elle, ne se substitue pas au contenu, et ces deux jours de débats, qui seront clôturés demain par l'intervention de Mme Voynet, seront largement ce que nous en ferons. Profitons donc de l'opportunité exceptionnelle qui nous est donnée pour poser des questions, débattre de nos idées, expliquer nos positions, et proposer des solutions.

Je parlais à l'instant de pragmatisme : affûtons donc maintenant nos outils et faisons preuve d'esprit pratique afin qu'en matière de déchets le troisième millénaire commence sous les meilleurs auspices.

discours

DE
FRANÇOIS FILLON
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DES PAYS DE LA LOIRE

FRANÇOIS FILLON

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais, à mon tour et au nom du Conseil Régional, vous souhaiter la bienvenue à La Baule, dans cette prestigieuse station balnéaire, pour l'ouverture des 5ème Assises Nationales des Déchets.

Ces Assises sont désormais un grand rendez-vous, national et international, elles se sont imposées comme le disait mon prédécesseur Olivier Guichard, initiateur du projet avec Robert Germinet, et cette nouvelle édition le confirme, vous êtes plus de 1200 représentants d'entreprise, d'associations, de professionnels, élus, fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, je crois même que les organisateurs n'ont pu accepter tous ceux qui souhaitaient participer à vos travaux. Cette édition 1999 se caractérise, en plus, par l'ouverture internationale de vos journées, et ceci n'est pas étonnant, puisque les Assises ont toujours eu un rôle d'anticipation.

C'est vrai pour la loi de juillet 1992. Elles ont toujours eu un rôle de défrichage des difficultés, de propositions dans un esprit renouvelé d'ouverture et de concertation. La persévérance des organisateurs, l'appui permanent du Syndicat National des Ingénieurs de l'industrie et des mines, le rôle des fonctionnaires de l'industrie, ont permis de maintenir le cap initial et d'assurer la pérennité d'une grande manifestation utile à l'ensemble de la société.

M. Germinet vient de le dire, que de chemin parcouru depuis les premières Assises, depuis 25 ans et depuis les premières lois sur la protection de l'environnement. La société a finalement accepté, peu à peu, de regarder au fond le problème des déchets au lieu de se voiler la face en se contentant de les oublier en les enfouissant. Les débats et les textes réglementaires, et je suis persuadé que les Assises ont joué un rôle primordial dans cette prise de conscience, ont fait apparaître le lien indissociable entre l'élimination des déchets et la prévention des pollutions et des risques. Aujourd'hui, l'intégration des déchets est une préoccupation majeure, dont les enjeux sont sans cesse renouvelés. Des enjeux financiers d'abord, puisque l'élimination ou le traitement des 600 millions de tonnes de déchets que la France produit annuellement, est à la fois une charge collective et un secteur économique à part entière, qui rassemble aujourd'hui plus de 100 000 travailleurs, pour un chiffre d'affaires de trente milliards de francs. Un enjeu sanitaire ensuite, comme l'actualité nous l'a rappelé sans ménagement, puisque la bonne élimination des déchets d'hier est garante de la qualité de notre environnement et de notre santé. Un enjeu politique enfin, parce ce secteur doit bénéficier des bienfaits de la construction de l'Europe.

Deux préalables se posent à la concrétisation de ces projets. Le premier, c'est celui d'une vue globale, qui ne se réduise pas à un aspect ou à un autre de la question, et je crois que c'est la marque des ces Assises de privilégier une telle approche, d'envisager en deux journées de débats la problématique dans sa globalité. Le second, c'est celui d'une concertation aussi large que possible : nous avons tous un rôle à jouer, la puissance publique, l'Etat, les collectivités locales, les professionnels, les associations, mais s'agissant d'un véritable enjeu de société, la persuasion et l'adhésion des citoyens sont plus importantes que toute autre chose, et aussi plus difficiles à obtenir. Il s'agit bien d'accepter que les comportements particuliers ne soient pas pénalisants pour l'intérêt général. Les outils de concertations existent, au travers des débats sur les plans d'élimination des déchets, mais je crois qu'on peut dire que nul autre forum que celui-ci ne permet d'échanges avec une telle liberté. En ce sens, les Assises de la Baule doivent permettre à nouveau d'inspirer les rédacteurs de nos futurs plans, de nos futures textes de lois, de notre future réglementation. Cette année, deux thèmes se dégageront : la problématique santé et déchets, qui prend toute son ampleur après les tempêtes provoquées par la crise des farines animales et celle du poulet à la dioxine. Si le danger immédiat est écarté, le moment est venu pour une réflexion sereine. Mais l'instant est également crucial pour juger de notre préparation au rendez-vous de 2002 et pour nous projeter au-delà. Les débats que vous aurez pendant ces deux jours permettront en particulier d'aborder l'aspect financier de cette échéance. Cela n'est pas le plus simple à résoudre et je vous invite aussi à réfléchir à l'intégration du coût de la collecte et du traitement dans la problématique d'ensemble des prélèvements obligatoires. Enfin, Mesdames et Messieurs, vos travaux ne sont pas seulement utiles à la collectivité nationale, ils participent à une réflexion universelle sur l'environnement. Ils doivent donc aussi s'inscrire dans le contexte de la compétition mondiale. Les solutions que nous pourrons dégager en France ou en Europe auront évidemment une valeur d'exemple, d'autant plus qu'elles concilieront protection de l'environnement et croissance économique au service de l'homme. C'est dire, Mesdames et Messsieurs, si tous les secteurs de la société française sont attentifs aux travaux que je vous invite maintenant à engager.

intervention

DE

CHRISTIAN PIERRET

SECRÉTAIRE D'ETAT À L'INDUSTRIE

CHRISTIAN PIERRET

Monsieur le député François FILLON, président du Conseil Régional des Pays de la Loire, monsieur Yves METAIREAU, maire de La Baule, mesdames et messieurs, vous voici à l'occasion de la cinquième édition des Assises Nationales des déchets, une nouvelle fois réunis dans ce magnifique palais des congrès. Je salue la présence de nombreux élus locaux, du monde associatif et la participation de plusieurs de nos amis et partenaires européens. Ce congrès témoigne assurément de l'intérêt soutenu porté par l'ensemble de notre société à la problématique des déchets.

Le succès non démenti de ces Assises s'explique également par le savoir-faire de ses organisateurs. J'adresse mes très sincères félicitations aux DRIRE, et en premier lieu à celle de la région des Pays de la Loire qui assume l'essentiel de la préparation de cette manifestation. Je salue également le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines et l'ensemble des partenaires, industriels, associatifs, ou issus des collectivités locales.

Ce secteur connaît une évolution profonde et qui est d'ailleurs irréversible. Dans quelques minutes, le débat introductif de ces cinquièmes Assises traitera de l'échéance 2002, désormais très proche et des perspectives ultérieures. Dans un premier temps, la préoccupation première a été de faire en sorte que les déchets générés au cours des processus de production ou issus de la consommation des ménages soit correctement traités et éliminés. La démarche est aujourd'hui largement engagée. Et sans minimiser les efforts restant à accomplir, notre pays tient correctement son rang sur la scène communautaire. Depuis une dizaine d'années, une approche plus globale, intégrant d'une part la réduction des déchets à la source, d'autre part des objectifs vraiment volontaristes de valorisation s'est substitué à l'ambition autrefois limitée de traiter les déchets produits.

Ce sujet suscite, vous le savez, un large débat d'idées, portant sur la notion même de valorisation, ou sur l'opportunité d'une hiérarchisation plus ou moins rigide des filières de valorisation. La réduction à la source est aujourd'hui entrée dans les faits. La conception de certains emballages a évolué, le recours aux technologies propres se développe, les nouveaux procédés de valorisation sont chaque fois moins polluants. La valorisation des déchets progresse. Les avancées se traduisent par des économies de matières premières, des économies d'énergie et donc par des avantages concurrentiels en terme de coût par nos industries, tant sur le plan des coûts eux-mêmes que sur celui de l'image plus positive de notre activité industrielle.

Dernière préoccupation en termes chronologiques, mais non moindre des préoccupations : la gestion des produits en fin de vie. Il est avéré que les conditions optimales de valorisation ou l'élimination des composants des biens de consommation après usage se prépare dès leur conception. Ainsi donc, la boucle est refermée.

Je pense notamment aux acteurs de la filière automobile qui, dès 1993, et oui, dès 1993, se sont engagés dans une démarche très volontaire. Là encore, l'industrie française, vous le voyez, n'est pas en reste. Cette approche encore récente n'en est pas moins fondamentale à mes yeux, car préfigurant pour une large part les pratiques de l'après 2002.

Je voudrais ce matin dire quelques mots sur une catégorie particulière de déchets qui fera l'objet d'un atelier spécial lors de ces Assises. Je veux parler des déchets radioactifs, et plus particulièrement des déchets de très faible radioactivité, que l'on appelle les TFA. Ces déchets, comme tout ce qui se rattache de près ou de loin à la radioactivité peuvent susciter de la méfiance, parfois de la crainte, lorsqu'ils sont entourés d'ignorance ou de mauvaise information. Ces déchets de très faible activité doivent en effet ne pas être diabolisés. Comme leur appellation l'indique, la radioactivité dont ils sont porteurs est très faible, et des précautions simples dans leur gestion peuvent rendre leur impact tout à fait anodin.

Il faut d'abord considérer ces déchets comme on le ferait de déchets de n'importe quelle sorte, et leur appli-

quer des règles de bonne gestion de droit commun : réduction de leur nombre à la source, tri suivant les filières d'élimination envisagées, traçabilité des déchets eux-mêmes, information et éducation du public, qui sont des principes qui s'appliquent aux déchets TFA comme à tous les autres déchets.

Au-delà de ces principes mêmes, des filières d'élimination particulières, tenant compte de leur radioactivité et appuyées sur des études d'impact complètes, exhaustives, doivent être développées. Une installation d'élimination de tels déchets par incinération ou fusion existe déjà dans le sud de la France.

J'espère vivement qu'une installation de stockage de déchets TFA dont le concept a été développé depuis plusieurs années par notre agence nationale, l'ANDRA, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, pourra prochainement être exploitée conjointement par l'ANDRA et France déchets et offrir ainsi un stockage ultime, clair, sûr et officiel à ces déchets.

L'importance croissante de la prise en compte des problèmes liés aux déchets par notre société suppose un engagement ferme des différents acteurs concernés. L'Etat doit exercer pleinement ses missions : celle, essentielle, de contrôle et de régulation mais aussi d'impulsion en matière de recherche et développement économique.

C'est ainsi que le ministère chargé de l'industrie a lancé un appel à propositions, que l'on appelle «Technologies clés», dans lequel 10% des propositions intéressent directement la gestion des déchets et un appel à projet intitulé «Perfor-mance» visant à améliorer la compétitivité des entreprises médianes, notamment dans leurs démarches environnementales, a été lancé très récemment, avant l'été. L'Etat exerce ses missions. Les élus, de leur côté, ont un rôle à jouer. Si la réglementation est, par essence nationale, dans un cadre communautaire de plus en plus marqué, la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets est, quant à elle, pour une grande part régionale et locale.

Au-delà de leur responsabilité au titre de la loi du 13 juillet 1992, chacun perçoit le rôle fondamental des élus locaux, en égard aux multiples aspects de la problématique déchet et de la nécessité d'impliquer vraiment les citoyens dont les élus sont les représentants. L'Etat, les élus, bien entendu aussi les industriels. Ils sont au cœur du problème des déchets. Concepteurs et producteurs de biens et services, ils sont directement confrontés aux déchets générés par les processus de production. Traiteurs ou éliminateurs des déchets, ils sont les acteurs centraux des actions de prévention des pollutions liées aux déchets.

Ils fournissent également des techniques permettant de traiter les sites et les sols pollués. Leur responsabilité concerne également le devenir des produits en fin de vie, je vous l'indiquais au début de mon propos, ce qui suppose la mise en place d'organisations et de pratiques nouvelles, et leur mobilisation dès la conception des produits. La gestion des déchets pour l'industriel, c'est certaines obligations réglementaires, c'est une responsabilité juridique, c'est aussi de plus en plus un élément très clair de la stratégie de l'entreprise.

Je termine mon propos en mettant en avant brièvement les trois piliers sur lesquels l'action publique doit être conduite en matière de déchets. Tout d'abord, la réglementation doit être claire, progressive, prévisible.

Une réglementation doit naturellement être appliquée, et donc dans cet esprit, être lisible et applicable. De plus, compte tenu du poids du droit communautaire, les Etats européens doivent disposer de manière cohérente des textes qu'ils adoptent ensemble afin d'éviter les dysfonctionnements et fuir les distorsions de concurrence. D'autre part, on doit prendre toutes les réalités économiques en compte dans cette démarche.

La mise en place des filières de valorisation par recyclage matière doit d'une part satisfaire les conditions de protection de l'environnement et d'autre part répondre aux impératifs d'ordre économique.

J'ai conscience que, là encore, plusieurs points de vue peuvent s'affronter au sein de l'Union Européenne et peut-être même au sein de notre pays. Pour ma part, il me paraît souhaitable de veiller à ne pas trop perturber la réalité économique des marchés par un recours brutal à des mécanismes influant sur les prix des matières premières secondaires.

Personne, à cet égard, n'a oublié le grave désordre qu'a connu le marché du papier-carton, désordre lié essentiellement à des cours sans réels fondements économiques. Et là encore, ni l'économie, ni l'environnement n'ont bénéficié de ces dysfonctionnements. Enfin, le troisième pilier, notre troisième but, c'est peut-être de vraiment faciliter l'utilisation des matériaux recyclés. Cette dernière réflexion a trait plus particulièrement à la valorisation des plastiques. Matière plus récemment prise en compte que le papier, le verre ou l'acier, elle pose d'importantes difficultés techniques.

Mon département ministériel est très attentif à la mise au point de nouveaux procédés, notamment en termes de recherche et de développement au travers des appels à propositions «Technologies clés» et «Performance» dont je vous entretenais il y a quelques secondes. Parallè-lement à cet effort technologique je crois vraiment qu'il est primordial de mettre en place des référentiels définissant des niveaux de qualité requis pour les matériaux recyclés et pour adapter les référentiels utilisateurs. Je suis certain que vos travaux permettront d'avancer dans cette véritable capacité collective à appréhender et à traiter la problématique de la gestion des déchets. Je vous souhaite bon travail, je suis sûr que nous allons une nouvelle fois grâce à vous, a la Baule, avancer dans la bonne direction.

Débat introductif :

2002, comment et après ?

Animé par :

M. ALAIN DENVERS

Journaliste, Producteur de Télévision

Avec la participation de :

M. RENÉ-FRANÇOIS BIZEC

Directeur de l'environnement à Usinor

M. JACKY BONNEMAINS

Président de l'association Robin des Bois

M. ALAIN DORISON

Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Midi-Pyrénées

M. JACQUES PELISSARD

Député-maire de Lons-le-Saunier, Vice-président de l'Association des Maires de France

M. DOMINIQUE PIN

Président d'honneur de la Fédération Nationale des Activités du Déchet et de l'Environnement (FNADE), Directeur Général de la SITA

M. ALAIN STREBELLE

Sous-directeur des produits et des déchets au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Résumé

Avec l'approche de l'échéance de 2002 il est nécessaire d'évaluer le chemin parcouru dans la mise en application de la loi de 1992 et les efforts qui restent encore à fournir pour respecter les objectifs fixés notamment en ce qui concerne la prévention des risques liés aux déchets.
La mise en place de différentes filières de traitement et le principe de proximité dans l'élimination des déchets méritent d'être examinés sous des aspects techniques, fiscaux, financiers, réglementaires et culturels (changement des comportements, transparence d'information pour l'opinion publique). Le débat a porté sur des nouvelles tendances qui, abstraction faite de la date de 2002, émergent dans les modes de gestion des déchets et préfigurent ce que seront les dispositifs d'élimination dans l'avenir : réduction à la source, analyse du cycle de vie, élaboration de filières dédiées pour des déchets spécifiques comme les déchets industriels banals, les piles ou les produits « bruns ».

Summary

With the 2002 deadline coming closer, it is necessary to take stock of what has been achieved in the implementation of the 1992 law and the efforts still needed in order to meet the objectives set by the act regarding prevention of risks related to waste material.
The setting up of different treatment channels and of the proximity principle are worth being investigated in terms of technical, financial, fiscal, cultural and statutory aspects, and transparency of information available to the public. New trends which are foreshadowing the devices that will be used in waste treatment in the future, regardless of the 2002 deadline were also discussed : waste reduction at source, lifetime analysis, designing specific channels for certain types of waste such as ordinary industrial waste or so-called brown waste.

BILAN DE LA SITUATION À L'APPROCHE DE L'ÉCHÉANCE 2000

■ Dominique PIN :

A l'issue des précédentes Assises, nous avions convenu que l'échéance 2002 ne signifiait pas «zéro décharge», qui est une présentation trop réductrice et irréaliste. Pour faire un bilan de la loi de 1992, nous pouvons revenir à ses trois principes fondamentaux : prévention, planification et valorisation. En ce qui concerne la prévention, c'est-à-dire la réduction des quantités de déchets, l'effort n'a pas été colossal. La planification, qui consiste à appliquer le principe de proximité, et qui doit permettre d'orienter les décisions que nous devons prendre en termes d'investissements, n'est pas encore suffisamment précise. A propos de la valorisation, si nous avons décollé en matière de recyclage des déchets ménagers, les deux filières complémentaires et indispensables à un bon traitement des déchets que sont la valorisation agricole et la valorisation énergétique manquent encore largement de crédibilité.

Malgré ce tableau très noir, quelques facteurs sont encourageants sur l'application de la loi de 1992. Le très grand essor des déchetteries, même s'il est dérisoire en matière de recyclage, constitue un impact considérable d'un point de vue pédagogique. En outre la France est en train de se doter d'un dispositif performant de collecte sélective qui permettra sans doute d'atteindre en 2002 l'objectif de 75 % de valorisation des emballages ménagers que nous nous sommes donnés à la création d'Eco-emballages.

Je refermerai ce bilan des huit premières années d'exercice de la loi de 1992 en disant que 2002 n'est pas une arrivée définitive mais une étape dans le processus de modernisation du système de gestion des déchets. Nous avons simplement été un peu présomptueux sur la durée et le coût de cette modernisation.

■ Jacques PELISSARD :

Depuis bientôt dix ans une nette progression est à noter dans un certain nombre de domaines. On a construit, par le débat, en confrontant des approches différentes, certaines étaient maximalistes, un corps de doctrine, en particulier sur la définition des déchets ultimes. On a aussi progressé sur la répartition des rôles entre les différents acteurs :

- collectivités locales
- industriels
- consommateurs.

Des outils adaptés comme la commission d'agrément permettent aujourd'hui un partenariat efficace. Un troisième acquis a été la mise en place d'une approche multi-filière.

Cependant, en dehors des emballages, ce sont des pans entiers du monde des déchets qui ne sont pas couverts par ces dispositifs. Je pense entre autres aux journaux et publicités gratuits - le courrier non adressé - aux pneumatiques, aux déchets inertes de l'industrie du bâtiment et des travaux publics et aux déchets dits «bruns», c'est-à-dire aux micro-ordinateurs qui vont affluer dans les déchetteries et dont on ne saura pas quoi faire.

Il est impératif dans ces domaines d'organiser des financements et des procédures de traitement pour que le défi de l'environnement protégé soit relevé.

Sur le plan des mentalités les élus locaux doivent se comporter en véritables pédagogues. Il y a une très forte demande de nos concitoyens en matière de tri notamment. Mais le passage à l'acte s'accompagne encore de réticences.

■ Alain STREBELLE :

En 1992, nous avions sous-estimé le chemin à parcourir jusqu'à 2002. Nous n'avions pas pris en compte la dimension du changement culturel exigé par la loi. Si nous faisons si peu d'avancées en matières de prévention, hormis dans le domaine des emballages, c'est parce que cela représente un vrai problème de société, qui réclame que nous changions notre manière de consommer. Ce genre d'évolution nécessite plus que 5 ou 10 ans, mais presque une génération.

La situation en matière de déchets est très contrastée. Les déchets ménagers font l'objet d'une attention particulière depuis quelques années et nous pouvons être relativement confiant dans ce domaine. Mais les déchets ménagers ne représentent que 37 millions de tonnes par an sur les 800 millions de tonnes de déchets produites chaque année en France. Pour certaines catégories de déchets, comme les déchets du bâtiment (environ 300 millions de tonnes par an) ou les déchets industriels banals, beaucoup de choses restent à faire.

■ René-François BIZEC :

Chez Usinor nous sommes concernés par deux types de déchets : ceux provenant de la fabrication de nos produits, et ceux qui proviennent de la récupération des aciers en fin de vie.

Comme on le sait trop peu l'acier est entièrement recyclable, pourvu qu'il soit récupéré. Donc les partenariats qui ont été mis en place auprès de nos concitoyens au cours de la dernière décennie nous ont été extrêmement favorables et nous souhaitons que les réflexes de tri continuent à s'améliorer.

Concernant les déchets provenant directement de notre processus de fabrication, nous nous heurtons de plein fouet au principe de proximité, étant données les quantités en jeu (de 600 à 800 kilos de déchets par tonne d'acier produit). Or le principe de proximité a été laissé de côté, voire même combattu par certaines décisions visant à supprimer les décharges internes, ce qui de notre point de vue va à l'encontre de la protection de l'environnement.

■ Jacky BONNEMAINS :

Le critère de proximité est à notre avis un élément majeur, non seulement parce qu'il limite le transport des déchets mais surtout parce qu'il permet à des collectivités de suivre la production de déchets par des populations bien cernées et que, parallèlement, ces populations peuvent mieux observer l'impact et le

danger des déchets qu'elles produisent. Hélas le principe de proximité a été laissé de côté. C'est dommage car les instruments d'ouverture mis en place, comme les commissions d'information, permettraient sans doute de développer un esprit civique accru sur le plan territorial auprès des concitoyens, y compris des écologistes.
Lorsqu'elle évoque la réduction des déchets, la loi de 1992 est assez floue : elle ne précise ni la réduction en volume, ni en poids, ni en toxicité. En fait de réduction, on observerait plutôt une augmentation des déchets, du fait de l'incorporation de matériaux complexes et mal connus dans les produits et dont la question du recyclage n'est même pas envisagée lors de leur mise sur le marché.

■ **Alain DENVERS :**

Quelle est l'opinion du contrôleur ?

■ **Alain DORISON :**

La loi de 1992 est une loi de société, une loi fondatrice qui fixe des objectifs qui, pour la plupart, relèvent du simple bon sens écologique. Pour réussir cette loi il faut rétablir la confiance entre l'opinion publique et le dispositif de traitement des déchets en mettant les installations en conformité avec les textes législatifs. Il reste encore beaucoup de travail à faire.
La loi de 1992 implique la concertation, la discussion. De ce point de vue, elle a été un succès, même si tout n'est pas parfait. Pour ce qui concerne la mise en place de filières d'élimination ad hoc, en revanche, il manque encore beaucoup de choses dans certains cas, notamment les déchets industriels banals.

COMMENT RESPECTER L'ÉCHÉANCE 2002 ?

■ **Alain DENVERS :**

Maintenant que le point sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent a été fait - le bilan est à la limite du passable - que faut-il faire sur les plans techniques, économiques, réglementaires, fiscaux dans les trois ans qui viennent ?

■ **Jacques PELISSARD :**

Nous sommes tous, nous l'avons vu, pour le principe de proximité. Mais il faut conjuguer ce principe avec deux autres notions : le principe d'efficacité et le principe de maîtrise des prix. Nous savons à présent ce qu'il faut faire du point de vue de l'approche multi-filière avec du tri à titre principal. Il faut cependant éviter de tomber dans l'écueil d'une approche maximaliste : on ne peut pas tout recycler. L'utilisation des analyses de cycle de vie constitue un outil très intéressant pour déterminer ce qu'il n'est pas pertinent de recycler. Il est impératif d'adopter une approche qualitative et quantitative raisonnable.
D'autre part, il faut continuer à mettre en place les instruments financiers qui permettent aux collectivités locales de faire face au traitement en intégrant le plus en amont possible le coût de sa destruction dans le prix du produit. Sur ce point j'aimerais faire part de mon inquiétude et de celle, unanime, de l'Association des Maires de France concernant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cet impôt en lui-même n'est pas contestable, mais le fait qu'il rentre dans le budget global de l'État et ne soit plus directement affecté à la politique des déchets nous préoccupe.

■ **Dominique PIN :**

Dans les trois ans à venir, il va falloir continuer à nous équiper dans tous les moyens de traitement pour faire face à la complémentarité des filières d'élimination des déchets. Même si nous avons un peu de retard, la mise aux normes des usines d'incinération de grande capacité, plus de 6 tonnes par heure, sera achevée en 2000. Il faut donc nous attaquer maintenant au chantier des usines de petite capacité, ce qui représente des investissements importants, étant donné leur nombre (175). Nous avons donc besoin d'un effort de prospective particulièrement affiné pour pouvoir nous engager sereinement dans ces investissements lourds, 60 milliards de francs, et structurants. Il nous faut donc déterminer sur des bases réglementaires stables quelle sera la part de chaque filière dans le dispositif final de traitement.

■ **René-François BIZEC :**

Pour notre part nous sommes conscients que nous devons encore investir pour mettre nos décharges au niveau que nous souhaitons.
Ce que nous attendons de l'État et du pouvoir réglementaire en contrepartie, et tout en reconnaissant la nécessité et l'utilité des contrôles, c'est une certaine souplesse vis-à-vis d'une idéologie ou de symboles comme la date de 2002 par exemple. En outre l'évaluation de l'éco-compatibilité des décharges existantes ou futures doit être réalisée en plus grande concertation avec les pouvoirs publics afin de prendre mieux en compte la spécificité des sites.

■ **Alain DENVERS :**

René-François BIZEC et Dominique PIN ont exprimé un besoin de voir leur environnement de travail sécurisé, notamment par rapport à une évolution trop rapide des règlements. Avez-vous l'impression que les textes ne sont pas suffisamment pérennes, Alain STREBELLE et Alain DORISON ?

■ **Alain STREBELLE :**

Je ne crois pas que les textes évoluent trop vite. Il est vrai que sur l'incinération, la réglementation est modifiée au bout de 10 ans, mais cela s'inscrit dans la mouvance européenne et de toute façon nous sommes bien conscients que l'instabilité d'une réglementation est source de sa non-application dans un contexte d'investissements à répétition.
Par contre la notion de déchet ultime est, elle, volontairement évolutive et ne se concevra pas en 2002 de la même manière qu'en 1992, compte tenu des conditions techniques et économiques du moment.
Le recyclage fonctionnait avant 1992 sur les bases d'un équilibre économique qui a été rompu lorsqu'on a